

 	ATOM ULTRA BLANCHISSANT Code : 130108	
--	---	---

Version: 11 Révision: 12/11/2024 Revisión précédente: 15/03/2021 Date d'impression: 12/11/2024

RUBRIQUE 1 — IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1	IDENTIFICATEUR DE PRODUIT: ATOM ULTRA BLANCHISSANT Code : 130108 UFI: JX79-PHT1-NRQ2-WDD5
1.2	UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES: <u>Utilisations prévues (principales fonctions techniques):</u> ☒ Industriel ☒ Professionnelle ☐ consommation Lavage et désinfection du linge. <u>Secteurs d'utilisation:</u> Utilisations professionnelles (SU22). <u>Utilisations déconseillées:</u> Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précédemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'. <u>Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:</u> Sans restriction.
1.3	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ: GEH Parc d'Activités des cortots, 12 ruelles cortots - 21121 Fontaine-lès-Dijon FRANCIA Téléphone: +33 (0) 810026826 - ww.geh.fr <u>- Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:</u> geh@geh.fr
1.4	NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE: +33 (0) 810026826 8:00-13:00 / 15:00-18:00 h. Téléphone d'urgence pour premiers secours: (+33) 01 45425959 (24 h.) ORFILA (France)  ORFILA <u>- Centres de toxicologie FRANCE:</u> · PARIS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Fernand Widal - Téléphone: +33 140054848 · NANCY: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Central - Téléphone: +33 383225050 · LILLE: Centre Antipoison et de Toxicovigilance - Téléphone: 825812822 (France), +33 800595959 · STRASBOURG: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg - Téléphone: +33 388373737 · BORDEAUX: Centre Antipoison, Hôpital Pellegrin-Tripode - Téléphone: +33 556964080 · LYON: Centre Antipoison, Hôpital Edouard Herriot - Téléphone: +33 472116911 · TOULOUSE: Centre Antipoisons et de Toxicovigilance, Hôpital Purpan - Téléphone: +33 561777447 · ANGERS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance d'Angers C.H.R.U. - Téléphone: +33 241482121 · MARSEILLE: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Salvator - Téléphone: +33 491752525 · BRUSSELS/BRUXELLES (Belgique): Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum - Téléphone: +32 70245245

RUBRIQUE 2 — IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:
La classification des mélanges est faite selon les principes suivants: a) lorsque des données (tests) sont disponibles pour la classification des mélanges, elles sont généralement classifiées sur la base de ces données, b) en l'absence de données (tests) pour les mélanges, des méthodes d'interpolation ou d'extrapolation sont généralement utilisées pour évaluer le risque, en utilisant les données de classification disponibles pour des mélanges similaires, et c) en l'absence d'essais et d'informations permettant d'appliquer des techniques d'interpolation ou d'extrapolation, des méthodes sont utilisées pour classer l'évaluation des risques sur la base des données des composants individuels du mélange.
Classification selon le Règlement (UE) n° 1272/2008~2022/692 (CLP):
DANGER:Eye Dam. 1:H318

Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets
Physico-chimique: Non classé					
Santé humaine:	 Eye Dam. 1:H318 c)	Cat.1	Yeux	Yeux	Lésions graves
Environnement: Non classé					

Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.

Note: Lorsque dans la section 3 on utilise une fourchette de pourcentages, les dangers pour la santé et l'environnement décrivent les effets de la concentration plus élevée de chaque composant, mais inférieur à la valeur maximale indiquée.

2.2

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:



Le produit est étiqueté avec la mention d'avertissement DANGER en accord avec le Règlement (UE) n° 1272/2008~2022/692 (CLP).

- Mentions de danger:
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

- Conseils de prudence:
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

Ultra image atom gmbh		ATOM ULTRA BLANCHISSANT									
Code : 130108											
Version: 11		Révision: 12/11/2024		Revisión precedente: 15/03/2021		Date d'impression: 12/11/2024					
P305+P351+P338- P310		EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.									
		- Indications additionnelles:									
		- Substances qui contribuent à la classification:									
		Percarbonate de disodium									
		Alcool C12-13, ramifié et droit, éthoxylé(10)									
2.3		AUTRES DANGERS:									
		Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:									
		- Autres dangers physico-chimiques:									
		~Una de las propiedades más características y común a todos los peróxidos orgánicos, debido a su estructura química,									
		- Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine:									
		On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes.									
		- Autres effets néfastes pour l'environnement:									
		Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.									
		Propriétés perturbant le système endocrinien:									
		Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.									
RUBRIQUE 3 — COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS											
3.1		SUBSTANCES:									
		Non applicable (mélange).									
3.2		MÉLANGES:									
		Ce produit-ci est un mélange.									
		Description chimique:									
		Mélange de produits chimiques.									
		COMPOSANTS DANGEREUX:									
		Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:									
		25 < C < 30 %				Percarbonate de disodium		REACH		Eye Dam. 1, H318:	
						CAS: 15630-89-4, EC: 239-707-6, REACH: 01-2119457268-30				C ≥25 %	
						CLP: Danger: Ox. Sol. 2:H272 Acute Tox. (oral) 4:H302 (ATE=1034 mg/kg)				Eye Irrit. 2, H319:	
						Eye Dam. 1:H318				7,5 % ≤ C < 25 %	
		25 < C < 30 %				Carbonate de sodium		CLP00			
						CAS: 497-19-8, EC: 207-838-8, REACH: 01-2119485498-19					
						CLP: Attention: Eye Irrit. 2:H319					
		1 < C < 3 %				Alcool C12-13, ramifié et droit, éthoxylé(10)		Autoclasificada			
						CAS: 160901-19-9, EC: Polymer, REACH: Exempt (polymère)					
						CLP: Danger: Acute Tox. (oral) 4:H302 (ATE=500 mg/kg) Eye Dam. 1:H318					
						Aquatic Chronic 3:H412					
		Impuretés:									
		Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.									
		Adjuvants de stabilisation:									
		Aucun.									
		Référence à d'autres sections:									
		Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.									
		SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):									
		Liste mise à jour par l'ECHA sur 27/06/2024.									
		Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:									
		Aucune.									
		Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:									
		Aucune.									
		SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÈS PERSISTANTS ET TRÈS BIOACCUMULABLES (VPVB):									
		Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.									
		Substances POP incluses dans le RÈGLEMENT (UE) 2019/1021~2020/784 relatif aux polluants organiques persistants:									
		Aucune.									

 	ATOM ULTRA BLANCHISSANT Code : 130108	
--	---	---

Version: 11 Révision: 12/11/2024 Revisión précédente: 15/03/2021 Date d'impression: 12/11/2024

RUBRIQUE 4 — PREMIERS SECOURS

4.1



Les symptômes peuvent apparaître après l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention à se protéger lui-mêmes et utiliser les moyens de protection individuelle recommandés s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.

Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
Inhalation:	Des symptômes ne devraient pas apparaître dans des conditions normales d'utilisation.	Ce produit n'est pas volatil. Étant donné qu'il s'agit d'un solide, le risque est plutôt bas. S'il y a des symptômes, porter la victime en plein air.
Peau:	Des symptômes ne devraient pas apparaître dans des conditions normales d'utilisation.	Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau. Appliquer une pommade de lanoline. En cas d'éruption cutanée, appeler un médecin.
Yeux:	Le contact avec les yeux cause rougissement, douleur et brûlures profondes graves. 	Enlever les verres de contact. Rincer à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Si possible, alterner le rinçage avec une solution aqueuse d'ascorbate sodique au 5% ou une solution aqueuse de bicarbonate sodique au 2%. Aucune des deux solutions doit avoir plus de 4 semaines. Ne pas appliquer d'huiles. Si l'irritation persiste, faire appel à un médecin.
Ingestion:	Par ingestion peut occasionner des malaises gastrointestinaux.	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. S'il y a eu du contact avec la bouche, rincer seulement avec de l'eau abondante. Ne pas tenter de faire vomir. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

4.2

PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFERÉS:

Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1

4.3

INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:

Information pour le médecin:
Les dommages des détergents et tensioactifs dans les muqueuses intestinales sont irréversibles. Ne pas faire vomir, mais effectuer un lavage d'estomac après avoir fait une addition de diméthicone (antimousse).
Antidotes et contre-indications:
Il n'est pas connu un antidote spécifique.

RUBRIQUE 5 — MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1	MOYENS D'EXTINCTION: En cas d'incendie dans l'alentour, tous les agents extincteurs sont permis.
5.2	DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE: Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.
5.3	CONSEILS AUX POMPIERS: <u>Équipements de protection particuliers:</u> Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques. <u>Autres recommandations:</u> Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.

 	ATOM ULTRA BLANCHISSANT Code : 130108	
---	---	---

Version: 11

Révision: 12/11/2024

Revisión précédente: 15/03/2021

Date d'impression: 12/11/2024

RUBRIQUE 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1	PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE: Éviter le contact direct du produit.
6.2	PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT: Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.
6.3	MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE: Balayer le produit déversé. Ne pas utiliser de draps. L'absorbant imprégné de peroxyde doit se recueillir dans un lieu sur et ne pas être enfermé dans un emballage.
6.4	RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES: Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir rubrique 1. Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir rubrique 7. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

RUBRIQUE 7 — MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1	PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER: Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail. <u>- Recommandations générales:</u> Ne pas peser dans l'aire de stockage. Éviter des frictions, manèvements brusques ou de forts impacts. Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts. <u>- Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:</u> Le produit n'est pas susceptible de s'enflammer, déflagrer ou exploser, et ne soutient pas la réaction de combustion par la contribution de l'oxygène de l'air ambiant en quoi il se trouve, de sorte qu'il n'est pas inclus dans le champ d'application de la Directive 2014/34/UE relative aux équipements et systèmes de protection destinés à être utilisés dans des atmosphères potentiellement explosives. <u>- Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:</u> Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. <u>- Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:</u> Il n'est pas considéré un danger pour l'environnement. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.
7.2	CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS LES ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS: Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Tenir éloigné des sources de chaleur. Éviter l'incidence directe de radiation solaire. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10. <u>- Classe de magasin:</u> D'après les dispositions en vigueur. <u>- Temps de stockage:</u> 12 Mois. <u>- Températures:</u> min:5 °C, max:40 °C (recommandé). <u>- Matières incompatibles:</u> Conserver à l'écart de acides, agents réducteurs, alcalis, métaux, composés de métaux lourds, matières combustibles, agents oxydants. <u>- Type d'emballage:</u> Selon réglementations en vigueur. <u>- Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:</u> Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).
7.3	UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S): Aucune recommandation particulière disponible différente à celles indiquées pour l'usage de ce produit.

 	ATOM ULTRA BLANCHISSANT Code : 130108	
--	---	---

Version: 11 Révision: 12/11/2024 Revisión précédente: 15/03/2021 Date d'impression: 12/11/2024

RUBRIQUE 8 — CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:

Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

- LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE):

Non établi

- VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):

Non établi

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, dérivée de données toxicologiques selon directrices spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent diférer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets systémiques, aiguë et chroniques: Alcool C12-13, ramifié et droit, éthoxylé(10) Percarbonate de disodium Carbonate de sodium	DNEL Inhalation mg/m3 - (a) - (c) - (a) - (c) - (a) - (c)	DNEL Cutanée mg/kg bw/d - (a) - (c) - (a) - (c) - (a) - (c)	DNEL Oral mg/kg bw/d - (a) - (c) - (a) - (c) - (a) - (c)
- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets locaux, aiguë et chroniques: Alcool C12-13, ramifié et droit, éthoxylé(10) Percarbonate de disodium Carbonate de sodium	DNEL Inhalation mg/m3 - (a) - (c) - (a) 5 (c) - (a) 10 (c)	DNEL Cutanée mg/cm2 - (a) - (c) 12, 8 (a) 12,8 (c) - (a) - (c)	DNEL Yeux mg/cm2 - (a) - (c) - (a) - (c) - (a) - (c)

- Niveau dérivé sans effet, population générale:

Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).

(a) - Aiguë, exposition à court terme, (c) - Chronique, exposition prolongée ou répétée.

(-) - DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, ORGANISMES AQUATIQUES:- Eau douce, marin et déversements intermittentes: Alcool C12-13, ramifié et droit, éthoxylé(10) Percarbonate de disodium Carbonate de sodium	PNEC Eau douce mg/l - 0.035 -	PNEC Marin mg/l - 0.035 -	PNEC Intermittent mg/l - 0.035 -
- USINES TRAITEMENT DES EAUX USÉES (STP) ET SÉDIMENTS DANS L'EAU DOUCE ET MARINE: Alcool C12-13, ramifié et droit, éthoxylé(10) Percarbonate de disodium Carbonate de sodium	PNEC STP mg/l - 16.24 -	PNEC Sédiments mg/kg dw/d - - -	PNEC Sédiments mg/kg dw/d - - -
- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, ORGANISMES TERRESTRES:- Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme: Alcool C12-13, ramifié et droit, éthoxylé(10) Percarbonate de disodium Carbonate de sodium	PNEC Air mg/m3 - - -	PNEC Sol mg/kg dw/d - - -	PNEC Oral mg/kg dw/d - - -

(-) - PNEC non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

8.2

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION:

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:











Veiller à un nettoyage adéquate.Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale.

- Protection respiratoire:

Éviter l'inhalation du produit.

- Protection des yeux et du visage:

Disposer de robinets, fontaines ou flacons de lavage oculaire contenant de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

- Protection des mains et de la peau:

On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau.Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: RÈGLEMENT (UE) NR. 2016/425:

 	ATOM ULTRA BLANCHISSANT Code : 130108	
--	---	---

Version: 11

Révision: 12/11/2024

Revisión précédente: 15/03/2021

Date d'impression: 12/11/2024

Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l’ambiant de travail, on recommande l’utilisation d’équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d’informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l’utilisation, le nettoyage, l’entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la categorie, la norme CEN, etc..), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.	
Masque:	Non.
Lunettes: 	Lunettes de sécurité avec des protections latérales adéquates (EN166).Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.
Écran facial:	Non.
Gants: 	Gants résistants aux produits chimiques (EN374).Il y à plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d’utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374.En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nous devons tenir compte du manuel d’instructions des fabricants de gants.Utiliser la technique correcte d’enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau.Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.
Bottes:	Non.
Tablier:	Non.
Combinaison: 	Garder les vêtements de travail sous contrôle et séparés du reste.Ne pas porter les vêtements contaminés à la maison.Laver les vêtements de travail contaminés avant de les utiliser à nouveau.
<u>- Risques thermiques:</u> Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante). <u>CONTRÔLES D’EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L’ENVIRONNEMENT:</u> Éviter tout déversement à l’environnement. <u>- Déversements sur le sol:</u> Éviter l’infiltration dans les sols. <u>- Déversement dans l’eau:</u> Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d’eau doit être évité. <u>- Loi de gestion de l’eau:</u> Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l’eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE. <u>- Émissions atmosphériques:</u> Non applicable.	

	ATOM ULTRA BLANCHISSANT Code : 130108	
---	---	---

Version: 11

Révision: 12/11/2024

Revisión précédente: 15/03/2021

Date d'impression: 12/11/2024

RUBRIQUE 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1	INFORMATIONS SUR LES PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES: <u>Aspect</u> <table><tr><td>État physique:</td><td>Solide Granulé</td></tr><tr><td>Couleur:</td><td>Blanc Moyen</td></tr><tr><td>Odeur:</td><td>Caractéristique</td></tr><tr><td>Seuil olfactif:</td><td>Non disponible (mélange).</td></tr></table> <u>Changement d'état</u> <table><tr><td>Point de fusion:</td><td>Non disponible (mélange).</td></tr><tr><td>Point initial d'ébullition:</td><td>Non applicable.</td></tr></table> <u>- Inflammabilité:</u> <table><tr><td>Point d'éclair:</td><td>Non applicable (solide).</td></tr><tr><td>Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité/explosivité:</td><td>Non applicable - Non applicable</td></tr><tr><td>Température auto-inflammation:</td><td>Non applicable (il maintient pas la combustion).</td></tr></table> <u>Stabilité</u> <table><tr><td>Température de décomposition:</td><td>55,00* °C</td></tr></table> <u>Valeur pH</u> <table><tr><td>pH:</td><td>10,5 ± 0,5 10 g/l à 20°C</td></tr></table> <u>- Viscosité:</u> <table><tr><td>Viscosité cinématique:</td><td>Non applicable (solide).</td></tr></table> <u>- Solubilité(s):</u> <table><tr><td>Solubilité dans l'eau</td><td>Soluble</td></tr><tr><td>Liposolubilité:</td><td>Non applicable (produit inorganique).</td></tr><tr><td>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</td><td>Non applicable (mélange).</td></tr></table> <u>- Volatilité:</u> <table><tr><td>Tension de vapeur:</td><td>12,113* kPa à 50°C</td></tr><tr><td>Taux d'évaporation:</td><td>Non applicable.</td></tr></table> <u>Densité</u> <table><tr><td>Densité relative:</td><td>1,000 ± 0,1 à 20/4°C</td><td>Relative eau</td></tr><tr><td>Densité de vapeur relative:</td><td>Non applicable (solide).</td><td></td></tr></table> <u>Caractéristiques des particules</u> <table><tr><td>La taille des particules:</td><td>Non disponible.</td></tr></table> <u>- Propriétés explosives:</u> Non disponible. <u>- Propriétés comburantes:</u> Non classé comme produit comburant. *Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.	État physique:	Solide Granulé	Couleur:	Blanc Moyen	Odeur:	Caractéristique	Seuil olfactif:	Non disponible (mélange).	Point de fusion:	Non disponible (mélange).	Point initial d'ébullition:	Non applicable.	Point d'éclair:	Non applicable (solide).	Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité/explosivité:	Non applicable - Non applicable	Température auto-inflammation:	Non applicable (il maintient pas la combustion).	Température de décomposition:	55,00* °C	pH:	10,5 ± 0,5 10 g/l à 20°C	Viscosité cinématique:	Non applicable (solide).	Solubilité dans l'eau	Soluble	Liposolubilité:	Non applicable (produit inorganique).	Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non applicable (mélange).	Tension de vapeur:	12,113* kPa à 50°C	Taux d'évaporation:	Non applicable.	Densité relative:	1,000 ± 0,1 à 20/4°C	Relative eau	Densité de vapeur relative:	Non applicable (solide).		La taille des particules:	Non disponible.
État physique:	Solide Granulé																																										
Couleur:	Blanc Moyen																																										
Odeur:	Caractéristique																																										
Seuil olfactif:	Non disponible (mélange).																																										
Point de fusion:	Non disponible (mélange).																																										
Point initial d'ébullition:	Non applicable.																																										
Point d'éclair:	Non applicable (solide).																																										
Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité/explosivité:	Non applicable - Non applicable																																										
Température auto-inflammation:	Non applicable (il maintient pas la combustion).																																										
Température de décomposition:	55,00* °C																																										
pH:	10,5 ± 0,5 10 g/l à 20°C																																										
Viscosité cinématique:	Non applicable (solide).																																										
Solubilité dans l'eau	Soluble																																										
Liposolubilité:	Non applicable (produit inorganique).																																										
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non applicable (mélange).																																										
Tension de vapeur:	12,113* kPa à 50°C																																										
Taux d'évaporation:	Non applicable.																																										
Densité relative:	1,000 ± 0,1 à 20/4°C	Relative eau																																									
Densité de vapeur relative:	Non applicable (solide).																																										
La taille des particules:	Non disponible.																																										
9.2	AUTRES INFORMATIONS: <u>Informations concernant les classes de danger physique</u> Aucune information supplémentaire disponible. <u>Autres caractéristiques de sécurité:</u> <table><tr><td>Non volatile:</td><td>100,00 * % Poids</td><td>1h. 60°C</td></tr><tr><td>Oxygène actif:</td><td>4,44 % O2</td><td></td></tr></table> Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.	Non volatile:	100,00 * % Poids	1h. 60°C	Oxygène actif:	4,44 % O2																																					
Non volatile:	100,00 * % Poids	1h. 60°C																																									
Oxygène actif:	4,44 % O2																																										

	ATOM ULTRA BLANCHISSANT Code : 130108	
---	---	---

Version: 11 Révision: 12/11/2024 Revisión précédente: 15/03/2021 Date d'impression: 12/11/2024

RUBRIQUE 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	RÉACTIVITÉ: <u>- Corrosion pour les métaux:</u> Il n'est pas corrosif pour les métaux. <u>- Propriétés pyrophoriques:</u> Il n'est pas pyrophorique.
10.2	STABILITÉ CHIMIQUE: Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.
10.3	POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES: Possible réaction dangereuse avec acides, agents réducteurs, alcalis, métaux, composés de métaux lourds, matières combustibles, agents oxydants. Il faut un soin spécial en toute circonstance, pour qu'il n'y ait pas un contact direct avec des accélérateurs, étant donné qu'il peut arriver une décomposition violente ou même une explosion.
10.4	CONDITIONS À ÉVITER: <u>- Chaleur:</u> Cette préparation est raisonnablement stable à température ambiante (environ 20°C). Cependant, à températures supérieures il y a lieu une réaction de décomposition exothermique. Dans le cas où la décomposition agisse si vite que la chaleur se dissipe seulement partiellement, il y aura un incrément accéléré de la température du produit. En dépendant des circonstances, par exemple: la quantité, le degré de confinement, etc., il peut y avoir une intense décomposition, autoignition et même une explosion. <u>- Lumière:</u> Éviter l'incidence directe de radiation solaire, étant donné qu'elle pourrait produire une augmentation de la température, et donc un danger de décomposition du peroxyde. <u>- Air:</u> Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts. <u>- Pression:</u> Irrélevant. <u>- Chocs:</u> Le produit n'est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l'emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.
10.5	MATIÈRES INCOMPATIBLES: Conserver à l'écart de acides, agents réducteurs, alcalis, métaux, composés de métaux lourds, matières combustibles, agents oxydants.
10.6	PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: oxygène. Les vapeurs produites par décomposition étant inflammables, n'importe qu'elle source d'ignition peut provoquer un incendie.

RUBRIQUE 11 — INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

	Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2022/692 (CLP).			
11.1	INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DÉFINIES DANS LE RÈGLEMENT (CE) NO 1272/2008: TOXICITÉ AIGUË:			
Dosages et concentrations letales de composants individuels:		DL50 (OECD401) mg/kg bw Oral	DL50 (OECD402) mg/kg bw Cutanée	CL50 (OECD403) mg/m3.4h Inhalation
Alcool C12-13, ramifié et droit, éthoxylé(10)		> 300 Rat	> 2000 Lapin	
Percarbonate de disodium		1034 Rat	> 2000 Lapin	
Carbonate de sodium		2800 Rat	> 2000 Lapin	
Estimations de la toxicité aiguë (ATE) de composants individuels:		ATE mg/kg bw Oral	ATE mg/kg bw Cutanée	ATE mg/m3.4h Inhalation
Alcool C12-13, ramifié et droit, éthoxylé(10)		* > 500	-	-
Percarbonate de disodium		1034	-	-
(*) - Estimation ponctuelle de la toxicité aiguë correspondant à la catégorie de classification (voir GHS/CLP Table 3.1.2). Ces valeurs sont utilisées pour calculer l'ATE dans le but de classer un mélange à partir de ses composants et ne représentent pas les résultats de tests. (-) - Les composants dont on suppose qu'ils ne présentent aucune toxicité aiguë au seuil supérieur de la catégorie 4 pour la voie d'exposition correspondante sont ignorés.				
<u>- Dose sans effet observé</u> Non disponible				
<u>- Dose minimale avec effet observé</u> Non disponible				
INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: TOXICITÉ AIGUË:				
Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
Inhalation: Non classé	ATE > 5000 mg/m3	Non disponible.	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.

 	ATOM ULTRA BLANCHISSANT Code : 130108	
--	---	---

Version: 11 Révision: 12/11/2024 Revisión précédente: 15/03/2021 Date d'impression: 12/11/2024

Peau: Non classé	ATE > 2000 mg/kg bw	Non disponible.	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
Yeux: Non classé	Non disponible.	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	GHS/CLP 1.2.5.
Ingestion: Non classé	ATE : 2.986 mg/kg bw	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.

GHS/CLP 3.1.3.6: Classification de mélanges à partir des composants (formule d'additivité).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
- Corrossivité/irritation respiratoire: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 1.2.6. 3.8.3.4.
- Corrossivité/irritation cutanée: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.2.3.3.
- Lésions/irritation oculaire graves: 	Yeux 	Cat. 1	LÉSIONS: Provoque de graves lésions des yeux.	GHS/CLP 3.3.3.3.
- Sensibilisation respiratoire: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.
- Sensibilisation cutanée: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.

GHS/CLP 3.2.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
GHS/CLP 3.3.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
GHS/CLP 3.4.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

- DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
- Danger par aspiration: Non classé	-	-	Non applicable (solide).	GHS/CLP 3.10.3.3.

GHS/CLP 3.10.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répétée (RE):

Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles.

GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

EFFETS CMR:

- Effets cancérigènes:

N'est pas considéré comme un produit cancérigène.

- Génotoxicité:

N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

- Toxicité pour la reproduction:

N'est pas préjudiciable pour la fertilité. N'est pas préjudiciable pour le développement du fœtus.

- Effets via l'allaitement:

Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:

Routes d'exposition

Non disponible.

 	ATOM ULTRA BLANCHISSANT Code : 130108	
--	---	---

Version: 11 Révision: 12/11/2024 Revisión précédente: 15/03/2021 Date d'impression: 12/11/2024

	<u>- Exposition à court terme:</u> Provoque des lésions oculaires graves. <u>- Exposition prolongée ou répétée:</u> Non disponible. <u>EFFETS INTERACTIFS:</u> Non disponible. <u>INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:</u> <u>- Absorption percutanée:</u> Non disponible. <u>- Toxicocinétique basique:</u> Non disponible. <u>AUTRES INFORMATIONS:</u> Quelques peroxydes organiques provoqueront des graves lésions oculaires irréversibles dans la cornée, même après un contact rapide.
11.2	<u>INFORMATIONS SUR LES AUTRES DANGERS:</u> <u>Propriétés perturbant le système endocrinien:</u> Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation. <u>Autres informations:</u> Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 12 — INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

	Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2022/692 (CLP).																											
12.1	TOXICITE: <table><tr><td>- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique de composants individuels</td><td>CL50 (OECD 203) mg/l·96heures</td><td>CE50 (OECD 202) mg/l·48heures</td><td>CE50 (OECD 201) mg/l·72heures</td></tr><tr><td>Percarbonate de disodium</td><td>71 - Poisson</td><td>4.9 - Daphnie</td><td>7.7 - Algues</td></tr><tr><td>Carbonate de sodium</td><td>320 - Poisson</td><td>265 - Daphnie</td><td></td></tr></table> <u>- Concentration sans effet observé</u> Non disponible <u>- Concentration minimale avec effet observé</u> Non disponible ÉVALUATION DE LA TOXICITÉ AQUATIQUE: <table><tr><th>Toxicité aquatique</th><th>Cat.</th><th>Principaux dangers pour l'environnement aquatique</th><th>Critère</th></tr><tr><td>- Toxicité aquatique aiguë: Non classé</td><td>-</td><td>Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).</td><td>GHS/CLP 4.1.3.5.5.3.</td></tr><tr><td>- Toxicité aquatique chronique:</td><td>-</td><td>Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité chronique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).</td><td>GHS/CLP 4.1.3.5.5.4.</td></tr></table> CLP 4.1.3.5.5.3: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité aiguë par la somme des composants classés. CLP 4.1.3.5.5.4: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité chronique (à long terme) par la somme des composants classés.				- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique de composants individuels	CL50 (OECD 203) mg/l·96heures	CE50 (OECD 202) mg/l·48heures	CE50 (OECD 201) mg/l·72heures	Percarbonate de disodium	71 - Poisson	4.9 - Daphnie	7.7 - Algues	Carbonate de sodium	320 - Poisson	265 - Daphnie		Toxicité aquatique	Cat.	Principaux dangers pour l'environnement aquatique	Critère	- Toxicité aquatique aiguë: Non classé	-	Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.3.5.5.3.	- Toxicité aquatique chronique:	-	Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité chronique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.3.5.5.4.
- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique de composants individuels	CL50 (OECD 203) mg/l·96heures	CE50 (OECD 202) mg/l·48heures	CE50 (OECD 201) mg/l·72heures																									
Percarbonate de disodium	71 - Poisson	4.9 - Daphnie	7.7 - Algues																									
Carbonate de sodium	320 - Poisson	265 - Daphnie																										
Toxicité aquatique	Cat.	Principaux dangers pour l'environnement aquatique	Critère																									
- Toxicité aquatique aiguë: Non classé	-	Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.3.5.5.3.																									
- Toxicité aquatique chronique:	-	Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité chronique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.3.5.5.4.																									
12.2	PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ: <u>- Biodégradabilité:</u> Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation 648/2004/CE sur les détergents: Biodégradation finale en aérobiose > 60% dans les 28 jours.Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournis à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. <table><tr><td>Biodegradation aérobie de composants individuels</td><td>DCO mgO2/g</td><td>%DBO/DQO 5 jours 14 jours 28 jours</td><td>Biodegradabilidad</td></tr><tr><td>Alcool C12-13, ramifié et droit, éthoxylé(10)</td><td></td><td>- - -</td><td>Facile</td></tr></table> Note: Les données de biodégradabilité correspondent à une moyenne de données provenant de diverses sources bibliographiques. <u>- Hydrolyse:</u> Non disponible. <u>- Photodégradabilité:</u> Non disponible.				Biodegradation aérobie de composants individuels	DCO mgO2/g	%DBO/DQO 5 jours 14 jours 28 jours	Biodegradabilidad	Alcool C12-13, ramifié et droit, éthoxylé(10)		- - -	Facile																
Biodegradation aérobie de composants individuels	DCO mgO2/g	%DBO/DQO 5 jours 14 jours 28 jours	Biodegradabilidad																									
Alcool C12-13, ramifié et droit, éthoxylé(10)		- - -	Facile																									
12.3	POTENTIEL DE BIOACCUMULATION: Non disponible.																											

		ATOM ULTRA BLANCHISSANT									
		Code : 130108									
Version: 11		Révision: 12/11/2024		Revisión precedente: 15/03/2021							
				Date d'impression: 12/11/2024							
	Bioaccumulation de composants individuels	logPow	BCF L/kg	Potentiel							
	Alcool C12-13, ramifié et droit, éthoxylé(10)			Non bioaccumulable							
	Percarbonate de disodium			Non bioaccumulable							
	Carbonate de sodium			Non bioaccumulable							
12.4	<u>MOBILITÉ DANS LE SOL:</u> Non disponible										
12.5	<u>RESULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET VPVB:(Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:)</u> Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.										
12.6	<u>PROPRIÉTÉS PERTURBANT LE SYSTÈME ENDOCRINIEN:</u> Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.										
12.7	<u>AUTRES EFFETS NÉFASTES:</u> <u>- Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone:</u> Non disponible. <u>- Potentiel de formation photochimique d'ozone:</u> Non disponible. <u>- Potentiel de réchauffement climatique:</u> Non disponible.										
RUBRIQUE 13 — CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION											
13.1	<u>METHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS:Directive 2008/98/CE~Règlement (UE) n° 1357/2014:</u> Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. <table><tr><td>Code LER</td><td>Description</td><td>Type de déchet</td></tr><tr><td></td><td></td><td>Dangereux</td></tr></table> <u>Type de déchet selon le Règlement (UE) n° 1357/2014 :</u> HP 4 Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires <u>Élimination d'emballages souillés:Directive 94/62/EC~2015/720/UE, Decision 2000/532/EC~2014/955/UE:</u> Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur.La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée.Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.Ne jamais utiliser à nouveau un emballage ayant contenu des peroxydes. <u>Procédures de neutralisation ou destruction du produit:</u> Décharge officiellement autorisée, en accord avec les réglementacions locales.					Code LER	Description	Type de déchet			Dangereux
Code LER	Description	Type de déchet									
		Dangereux									
RUBRIQUE 14 — INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT											
14.1	<u>NUMÉRO ONU OU NUMÉRO D'IDENTIFICATION:</u> Non applicable										
14.2	<u>DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU:</u> Non applicable										
14.3	<u>CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT:</u> <u>Transport par route (ADR 2023) et</u> <u>Transport par chemin de fer (RID 2023):</u> Non réglementé <u>Transport voie maritime (IMDG 41-22):</u> Non réglementé <u>Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2021):</u> Non réglementé <u>Transport par voies de navigation intérieures (ADN):</u> Non réglementé										
14.4	<u>GROUPE D'EMBALLAGE:</u> Non réglementé										
14.5	<u>DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:</u> Non applicable (non classé comme dangereux pour l'environnement).										
14.6	<u>PRÉCAUTIONS PARTICULIERES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:</u> S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécurée.										
14.7	<u>TRANSPORT MARITIME EN VRAC CONFORMÉMENT AUX INSTRUMENTS DE L'OMI:</u> Non applicable.										



ATOM ULTRA BLANCHISSANT

Code : 130108



Version: 11

Révision: 12/11/2024

Revisión précédente: 15/03/2021

Date d'impression: 12/11/2024

RUBRIQUE 15 — INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

- 15.1 **RÈGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:**
Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de données de sécurité.
Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation:
Voir la section 1.2
Avertissement tactile de danger:
Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).
Protection de sécurité par des enfants:
Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).
Législation spécifique sur les détergents:
Applicable d'après le Règlement (CE) nr. 648/2004~907/2006 relatif aux détergents. Contient: Moins de 5%: Tensioactifs non ioniques, Polycarboxylates, Azurants optiques. Égal ou supérieur à 5 % mais inférieur à 15 % : Zéolites. Égal ou supérieur à 15% mais inférieur à 30% : Agents de blanchiment oxygénés.
Parfums (LIMONENE)
AUTRES LÉGISLATIONS:
Dans ces aspects qui ne sont pas considérés par le Règlement (CE) nr. 648/2004~907/2006 relatif aux détergents, il est d'application la Recommandation 89/542/CEE, concernant l'étiquetage des détergents et des produits d'entretien.
Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III):
Voir la section 7.2
Autres législations locales:
Le destinataire doit vérifier l'existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.
- 15.2 **ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:**
Pour cette mélange n'a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.

RUBRIQUE 16 — AUTRES INFORMATIONS

- 16.1 **TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:**
Mentions de danger en accord le Règlement (UE) n° 1272/2008~2022/692 (CLP), Annexe III:
H272 Peut aggraver un incendie: comburant. H302 Nocif en cas d'ingestion. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
ÉVALUATION DES INFORMATIONS SUR LE DANGER DES MÉLANGES:
Voir les sections 9.1, 11.1 et 12.1.
CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:
Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits.
PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:
· European Chemicals Agency: ECHA, <http://echa.europa.eu/>
· EUR-Lex L'accès au droit de l'Union européenne, <http://eur-lex.europa.eu/>
· Accord européen concernant le transport des marchandises dangereuses par route, (ADR 2023).
· International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 41-22 (IMO, 2022).
ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:
Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:
· REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
· GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
· CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
· EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
· ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées.
· CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques.
· UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
· SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
· PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
· mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
· DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
· PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
· LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
· LD50: Dose létale, 50 pour cent.
· ONU: Organisation des Nations Unies.
· ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route.
· RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses.
· IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
· IATA: Association du Transport aérien international.
· ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.
LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:
Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2020/878.
HISTOIRE: RÉVISION:
Version: 10 15/03/2021
Version: 11 12/11/2024
Modifications en ce qui concerne la Fiche de données de sécurité précédente:

	ATOM ULTRA BLANCHISSANT Code : 130108	
---	---	---

Version: 11	Révision: 12/11/2024	Revisión précédente: 15/03/2021	Date d'impression: 12/11/2024
Modifications introduites par rapport à la version précédente en raison de l'adaptation de la structure et du contenu de la fiche de données de sécurité au règlement (UE) n° 2020/878 : toutes les sections.			
Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementation tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.			
Fiche de Données de Sécurité (FDS) générée avec la version 6.0.0.182 du software JMTCHEM (www.jmtchemsolutions.com).			

Adelya, Terre d'Hygiène